



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4071006

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 16/07/2024 16H21 C:005360 I:20711
V/REF : 951969
V/Email reçu le Mardi 16/07/2024 a 16H21

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 04221
IMMEUBLE : 161 GENAS -4221
161, ROUTE DE GENAS
.
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 19 Juillet 2024

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N161 ROUTE DE GENAS -
- RECUPERER LE NOUVEAU CYLINDRE EN AGENCE
AGENCE DE VILLEURBANNE
31 RUE LOUIS GUERIN 69100 VILLEURBANNE

MOTIF : INTERVENIR POUR LA PORTE DE CAVE SE TROUVE EN FACE DE LA PORTE
HALL EN MONTANT LES 3 PETITES MARCHES (LA PORTE D'ACCES QUI EST BLOQUE,
IL FAUT DONC EFFECTUER LE CHANGEMENT DE CYLINDRE)

Donneur d'ordre : Mme C. GANTIER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de serrurerie.

LE 19/07 A 08H30 :
RECUPERATION DES CLES A L'AGENCE SEMCODA VILLEURBANNE
ARRIVEE SUR PLACE
PERCAGE DU CYLINDRE ET OUVERTURE DE LA PORTE D'ACCES CAVE
REPLACEMENT DU CYLINDRE
CONTROLE BONNE OUVERTURE/FERMETURE - RAS
RESTITUTION DES CLES A L'AGENCE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 19/07/24 a 13H28 Mme C. GANTIER

MP LCOMPTER Email envoyé le 19/07/24 a 13H28 M. L. JOUMNI

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	55,62		55,62
1,00	MS00036-FP.Cylindre/demi cylindre europ.	2	50,56		50,56

101, avenue Paul Marcellin - 69120 VAULX EN VELIN

SAS au capital de 42 994 €

RCS. LYON B. 303.890.206 – TVA intracommunautaire FR28303890206

Tél : 04 78 79 36 36 - Fax : 04 78 79 35 35 - centreappels@servimo.fr

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 0716 496 - B.I.C : SOGEFRPP



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4071006

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	106,18
T.V.A. a 10,00%	10,61
TOTAL T.T.C.En EURO	116,79

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 951969 du 16/07/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

161 ROUTE DE GENAS
69100 VILLEURBANNE

THCMEIPCI Txv hors contra Menuiseries int Partie cne int.

04221-00001-00003 161 ROUTE DE GENAS

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 31/07/2024

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	55,62	55,62	5,56	61,18
MS00005 PORTE ACCES CAVE AU RDC PORTE ACCES CAVE BLOQUE CHANGEMENT CYLINDRE RECUPERER LE NOUVEAU CYLINDRE EN AGENCE LA PORTE DE CAVE SE TROUVE EN FACE DE LA PORTE HALL EN MONTANT LES 3 PETITES MARCHES	1,00	136,36	136,36	13,64	150,00
				Total H.T.	191,98
				Total TVA	19,20
				Total TTC	211,18

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DEFDAF Jasmine le 16/07/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **161 ROUTE DE GENAS 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **16/07/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 951969